

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 12 AVRIL 2018

Etaient Présents 51 titulaires, 2 suppléants, 16 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Alain CAMSUZOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, Jean-Michel IDOIBE, France JAUBERT-BATAILLE, Cédric PUCHEU, Lydie CAMPELLO, Cédric LAPRUN, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Marylise GASTON, Aurélie GIRAUDON, Robert BAREILLE, Pierre ARTIGUET, Gérard BURS, Elisabeth MIQUEU, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Jacques MARQUEZE

Pouvoirs :

Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
Pierre-Félix CAUHAPÉ	à	Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET
Françoise BESSONNEAU	à	Bernard AURISSET
Jean LASSALLE	à	Marthe CLOT
Jacques NAYA	à	Daniel LACRAMPE
Mailys DEL PIANTA	à	Dominique FOIX
Gérard ROSENTHAL	à	André LABARTHE
Henriette BONNET	à	Denise MICHAUT
Jean-Jacques DALL'ACQUA	à	David CORBIN
Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES	à	Aracéli ETCHENIQUE
Maïté POTIN	à	Marc OXIBAR
Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
Jean-Etienne GAILLAT	à	Bernard UTHURRY
Anne BARBET	à	Jean-Michel IDOIBE
Martine MIRANDE	à	Jean CASABONNE
Christophe GUERY	à	Evelyne BALLIHAUT

Suppléants : Albert GOUT suppléant de Suzanne SAGE
Yves CALIARO suppléant de Jean LABORDE

Absents : Joseph LEES (excusé), Yvonne COIG (excusée), Didier BAYENS (excusé), Claude LACOUR (excusé), Gérard LEPRETRE, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Dominique LAGRAVE (excusé)

RAPPORT N° 30-180412-JEU-

SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT RELATIVE A L'AIDE FINANCIERE POUR L'AIDE AUX TEMPS LIBRE ALSH



M. SOUMET indique que la Communauté de Communes du Haut-Béarn assure la gestion de deux Accueils de Loisirs Sans Hébergement : l'ALSH de Josbaig et l'ALSH de Barétous.
Dans le cadre de l'exercice de cette compétence la Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées Atlantiques est un partenaire essentiel.

Pour rappel la CCHB est liée à la CAF Pyrénées Atlantiques par l'intermédiaire de plusieurs documents contractuels comme le Contrat Enfance Jeunesse, la Convention d'Objectifs et de Financement relative à la Prestation de Service ALSH et la Convention d'Objectifs et de Financement relative à l'Aide Financière pour l'Aide au Temps Libre (ATL).
Cette dernière convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2017 et il convient donc de la renouveler pour les deux ALSH intercommunaux.

La présente convention, d'une durée de quatre ans, définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de l'ATL pour les ALSH de Josbaig et de Barétous.

Pour rappel l'ATL est versée par la CAF à la CCHB et permet de proposer aux familles, dont le Quotient Familial est inférieur à 650 des tarifs adaptés (*moins 2 euros par demi-journée et moins 4 euros par journée*).

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention d'Objectifs et de Financement relative à l'ATL ainsi que tous les documents en lien avec cette convention (déclarations d'activité notamment), jointe en annexe.
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 12 avril 2018

Suivent les signatures



Affiché le 16.04.18

Le Président

Daniel LACRAMPE

